



**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 22 MAI 2024 A 20H30**

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint Martin le Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Nadège BERTHAUD, Loïc CURT, Monsieur Christophe DEBAT (arrivé à 20h40), Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET, Emma RENARD et Isabelle SAGE.

Membre(s) excusé(s) : Monsieur Christian CHENAUX, Madame Esther DUMAIRIE

Pouvoir(s) : Monsieur Christian CHENAUX donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe LOUVET, Madame Esther DUMAIRIE donne pouvoir à Madame Sandrine DUBOIS

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie PELUS

Par convocation en date du 17 mai 2024, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Validation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024**
2. **Modification des tarifs du service d'accueil périscolaire**

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la réunion de la commission scolaire du 26 mars 2024, les membres proposent de modifier les tarifs du service d'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier les tarifs comme suit :

- Service d'accueil périscolaire :
 - o Coût à la demi-heure : 1.25 €

DIT que les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 2 septembre 2024.

Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

3. Modification du règlement intérieur du service de restauration scolaire et d'accueil périscolaire

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite à la modification des tarifs du service d'accueil périscolaire, il convient désormais de renouveler le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de valider le nouveau règlement intérieur du service d'accueil périscolaire.

AUTORISE Madame le Maire à le signer et à signer tous documents résultant de son application.

Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

4. Décision modificative n°1

Afin de procéder à la régularisation de certaines anomalies budgétaires, il convient, par virement de crédits, en dépenses de fonctionnement et d'investissement de procéder aux mouvements suivants :

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT					
DIMINUTION DE CRÉDITS			AUGMENTATION DE CRÉDIT		
IMP	LIBELLE	MONTANT	IMP	LIBELLE	MONTANT
Chapitre 042 Article 7761	Différence sur réalisation	-100 €	Chapitre 74 Compte 7411	DGF - Dotation forfaitaire	100 €
Chapitre 77 Article 7751	Produits des cessions d'immobilisation	-100 €	Chapitre 74 Compte 7411	DGF - Dotation forfaitaire	100 €
TOTAL		-200 €			200 €

INVESTISSEMENT					
DIMINUTION DE CRÉDITS			AUGMENTATION DE CRÉDIT		
IMP	LIBELLE	MONTANT	IMP	LIBELLE	MONTANT
Compte 001	Solde d'investissement reporté (recettes d'investissement)	-527,25 €	Chapitre 21 Opération n°185 Compte 2138	Commerce Construction	527,25 €
TOTAL		-527,25 €			527,25 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DÉCIDE de modifier le budget tel que ci-dessus.

Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0

Arrivée de Monsieur Christophe DEBAT à 20 h 40

5. Proposition dans le cadre du dispositif des zones d'accélération des EnR

La loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production de la production d'énergies renouvelables, incite les communes à définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables. Dans le cadre de ce dispositif, Madame le Maire propose l'installation de panneaux photovoltaïques sur tous les toits des bâtiments communaux suivants : salle des fêtes, salle annexe, le Clos Charvet, mairie et école.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal suivie d'une concertation publique sur le site internet de la Commune. A l'issue de cette concertation, il faudra attendre le retour d'un avis conforme du Comité Régional de l'Energie pour reprendre une dernière délibération.

Madame le Maire demande l'avis aux membres du conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté et à la majorité,
DÉCIDE d'accepter la proposition des zones proposées par Madame le Maire ;
PROPOSE de rajouter une partie de la surface enherbée de l'aire de loisirs.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

6. Compte rendu des commissions

➤ **Ressources Humaines** : *(rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)*

- Le jury d'entretien sur le poste d'agent d'accueil et d'entretien s'est déroulé le mercredi 15 mai. Une vingtaine de candidatures a été reçue. 5 candidates ont été sélectionnées pour le jury. Seules 3 se sont présentées.
La candidate retenue, pour un CDD de 1 an, va être informée prochainement par le service des Ressources Humaines de Grand Bourg Agglomération. Un retour est attendu prochainement.

➤ **Commission scolaire** : *(rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine)*

- Cette année, 13 CM2 partent en 6^{ème}. Mme le Maire propose au conseil, comme chaque année, de leur offrir un bon d'achat d'une valeur de 30€ à la librairie du théâtre de Bourg-en-Bresse. Le conseil accepte cette proposition.
- Projet NEFLE : les institutrices commencent à passer leurs commandes. Les devis sont validés par la Commune en amont.

➤ **Commission finances** : *(rapporteuse : Mme DUC Catherine)*

- Une demande d'intervention a été faite auprès de M. LEMONON Alexandre, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP, afin de présenter le document de valorisation financière 2023 lors du prochain conseil.

• **Fêtes et Cérémonies** : *(rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège)*

- La matinée nettoyage a réuni environ une trentaine de personnes. 30 kg de déchets ont été ramassés, soit une quantité moindre par rapport au dernier nettoyage.

➤ **Commission voirie** : *(rapporteur : M. LOUVET Jean-Philippe)*

- Concernant la vente de parcelle pour l'installation d'un puits perdu, route de Polliat, le devis pour effectuer le bornage a été validé. Un rendez-vous avec le géomètre est fixé le mercredi 12 juin.
- Programme voirie 2024 : pour faire suite à la rencontre avec Monsieur BEAURY, Technicien Bureau d'Etudes Travaux VRD du service voirie de Grand Bourg Agglomération, la

commission voirie va se réunir la semaine prochaine afin d'étudier le programme. Celui-ci sera donc présenté lors du prochain conseil municipal pour validation.

7. Compte rendu des réunions

- PET 2 : (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)

Dans le cadre du P.E.T.2, la demande de subvention de la commune auprès de l'Agglomération pour la réhabilitation thermique des bâtiments, a été acceptée à hauteur de 41% soit 18 032 € sur 73 266 € alloués.

- Borne de recharges SIEA : (*rapporteur : Mr RAVET Jean-François*)

Monsieur RAVET souhaite apporter des précisions concernant les bornes de recharges proposées par le SIEA et évoquées lors du dernier conseil.

Ce projet concernera seulement les communes volontaires. Ils proposent l'installation d'une seule borne par commune. La TVA sera à la charge de la commune et les frais d'entretien s'élèvent au montant de 1300€/an. Il convient d'effectuer environ 10 recharges par jour pour rentabiliser les frais.

8. Questions diverses :

- Une cérémonie citoyenne à destination des jeunes électeurs de la commune sera organisée ce vendredi 24 mai à 20h00.
- Vente de terrains à Ain Habitat : la vente initialement prévue le 22 mai matin a été annulée pour des raisons administratives. Une nouvelle date doit être programmée.
- Label Villes et Villages Fleuris : la visite du jury se tiendra le mardi 2 juillet.

Le prochain conseil est prévu le mercredi 26 juin à 20h00.

La séance est levée à 21h40.

**Le secrétaire de séance,
Stéphanie PELUS**



**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**

